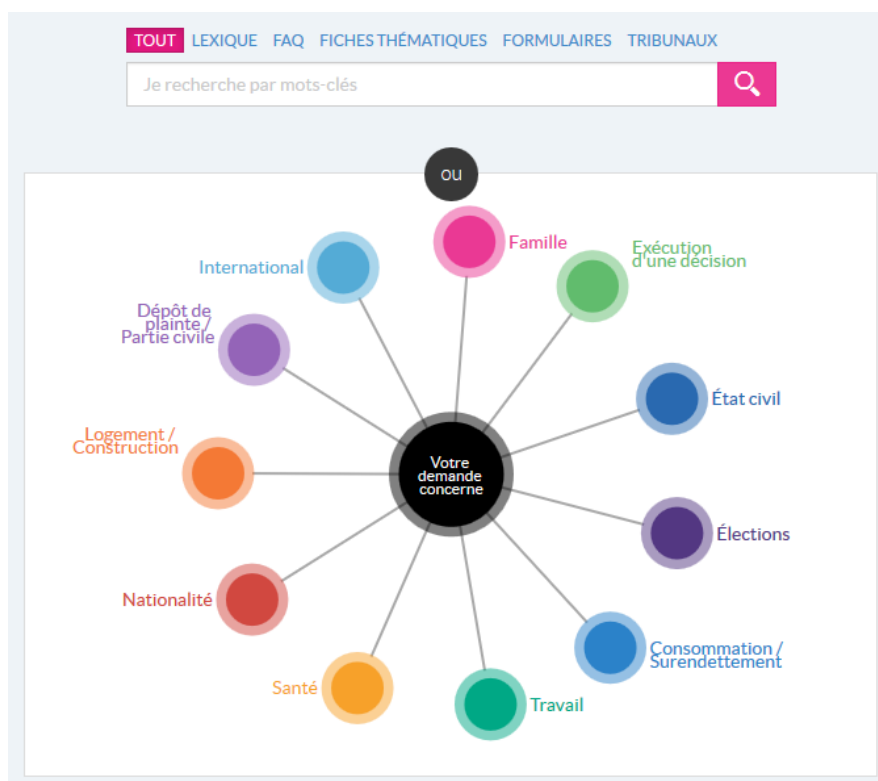


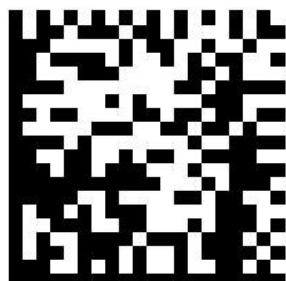


# LANCEMENT DE **justice.fr** LE PORTAIL DU JUSTICIABLE

[www.justice.fr](http://www.justice.fr)

LE JEUDI 12 MAI 2016





web

## **UNE JUSTICE PLUS PROCHE**

## **UN ACCES PERMANENT A L'INFORMATION SUR VOS DROITS**

**Dans le cadre de la modernisation de l'action publique et de la réforme judiciaire pour la Justice du 21<sup>e</sup> siècle, annoncée en Conseil des ministres durant l'été 2015, le portail Justice.fr constitue la première pierre d'un programme global et ambitieux.**

Justice.fr est un portail unique pour connaître ses droits et s'informer de toutes les démarches auxquelles peut être confronté un justiciable.

Ainsi, le site évolutif permettra la simplification des processus et la modernisation de l'organisation judiciaire ; garantie d'une meilleure qualité du service de l'administration.

Guichet unique, dématérialisé, Justice.fr permet au justiciable, depuis chez lui et 24h/24, de s'informer et de simplifier ses démarches. A terme, il pourra saisir une juridiction et suivre son dossier.

## UN SERVICE PERSONNALISÉ, PERMANENT ET SUR TOUT LE TERRITOIRE

[Justice.fr](http://Justice.fr) offre une information sur les procédures. Il facilite considérablement l'accès au droit et à la justice. L'utilisateur est guidé à chaque étape de sa recherche, en fonction de la nature de sa demande.

**Dématérialisation, mobilité, simplicité : le portail du justiciable regroupe à l'adresse unique [www.justice.fr](http://www.justice.fr), un accès permanent à l'information sur les droits et démarches en lien avec la justice, 24h/24 et 7j/7, depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone.**  
Il est accessible pour les malvoyants.

### Un questionnaire dynamique

Selon les thématiques de recherche, famille, santé, travail, état civil par exemples, le justiciable obtient les informations contextualisées à sa situation :

- Démarches à suivre
- Formulaires et pièces justificatives pour constituer un dossier
- Coordonnées du tribunal où présenter une demande

**Les fonctionnalités les plus recherchées, disponibles dès la page d'accueil →**

The image shows a vertical stack of three colored panels representing the portal's navigation options:

- Liens rapides (Blue panel):** A list of five quick links, each with a button and a text label: 'OBTENIR votre casier judiciaire', 'CONSULTER un avocat', 'TROUVER un huissier', 'ACCOMPAGNER une victime', and 'COMPRENDRE l'organisation judiciaire'.
- Aide juridictionnelle (Pink panel):** Two buttons: 'CALCULEZ VOS DROITS' and 'FORMULAIRES'.
- Réglez vos litiges autrement (Green panel):** A heading 'Réglez vos litiges autrement' and a button 'Médiation & conciliation' with a small icon.

## Un moteur de recherche

Doté de multiples filtres, il permet à l'utilisateur de trouver rapidement une réponse à une question précise et ciblée.

## Des simulateurs de calcul

D'ores et déjà, le justiciable peut estimer son éligibilité et connaître le montant de **l'aide juridictionnelle**, **la pension alimentaire**, ou **la saisie sur rémunération**.

The screenshot shows the homepage of justice.fr. It features a dark sidebar on the left with navigation icons. The main area has a search bar and a central hub labeled 'Votre domaine concerne' with various legal topics. On the right, there are three colored boxes: a blue one for quick links, a pink one for legal aid, and a green one for alternative dispute resolution.

## Des conseils et informations pratiques

Plus de **300 fiches** sont disponibles sur le site. Elles offrent au justiciable une information riche et globale et proposent des liens externes qui complètent cette information.

Pour rapprocher toujours plus les Français de leur justice, un lexique permet de mieux comprendre le droit et la justice.

Plusieurs liens avec les partenaires et professions associés au ministère de la Justice sont proposés aux utilisateurs qui souhaitent par exemple obtenir leur casier judiciaire, consulter les annuaires des avocats ou des huissiers.

En corrélation avec le projet de loi pour la modernisation de la Justice du 21<sup>e</sup> siècle, les solutions de règlement amiable des litiges sont valorisées et proposées aux justiciables. En effet, la médiation et la conciliation permettent de résoudre plus rapidement et de manière souvent moins agressive pour les justiciables un grand nombre de litige du quotidien. Cela permet également de désengorger les tribunaux.

# UN DEPLOIEMENT EN PLUSIEURS ETAPES

## Une élaboration participative

L'ensemble des parties concernées par le site et, donc, pas le ministère de la Justice a été associé dès la phase de conception.

Des ateliers de travail ont réuni des agents en charge d'accueil de tribunaux de grande instance, de maisons de justice et du droit, de bureaux de l'aide juridictionnelle, des magistrats ainsi que des représentants d'associations de consommateurs tels que l'ADEIC (Association d'éducation, de défense et d'information du consommateur), la CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques), Familles de France et le CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques).

Ces travaux ont permis de déterminer les demandes les plus fréquentes des justiciables au regard, par ailleurs, des consultations de la rubrique historique « Droits & Démarches » sur le site internet du ministère de la Justice ([www.vos-droits.justice.gouv.fr](http://www.vos-droits.justice.gouv.fr)).

De plus, les futurs usagers ont, justement, été associés au cours de tests réalisés dans des juridictions et maisons de justice et du droit. Cela a permis de s'assurer de l'adéquation des réponses apportées par Justice.fr aux besoins des juridictions et des justiciables.

## Les étapes de création

Justice.fr repose sur un scénario de développement progressif, dont les nouvelles fonctionnalités seront intégrées successivement.

Le site est un portail unique pour les usagers et a pour vocation de devenir un outil de travail pour les professionnels de la justice. Il permettra à terme de saisir une juridiction, par voie dématérialisée, et de suivre son dossier tout au long de la procédure et depuis chez soi.

1. Justice.fr est, dès aujourd'hui, un site informatif pour le justiciable.
2. Il deviendra dans les prochains mois un portail applicatif.
3. Les auxiliaires de justice s'approprieront les fonctionnalités du site ; ce sera leur outil de travail.
4. Des bureaux virtuels de magistrats et greffiers seront intégrés.
5. La dématérialisation totale des chaînes civile et pénale sera l'aboutissement complet du projet.

Ces étapes d'ampleur visent les unes après les autres à rendre la justice plus accessible pour le justiciable tout en facilitant le travail des professionnels.

## TESTE PAR LES PROFESSIONNELS ET LES USAGERS

Justice.fr est accessible depuis plusieurs mois aux personnels des juridictions, magistrats et fonctionnaires. Ainsi, ils peuvent se familiariser avec cet outil novateur, dont ils seront les premiers relais, auprès des justiciables.

**M. Mahrez Abassi**

**Président de la 10<sup>ème</sup> chambre, TGI de Paris**

*« Pour l'instant le portail met l'accent sur les procédures civiles, et s'adresse de cette façon à une grande majorité des justiciables.*

*Je n'hésiterai pas à conseiller l'utilisation de ce portail, y compris pendant l'audience, en particulier quand le justiciable n'est pas assisté par un avocat : il en tirera bénéfice et la justice également dans son ensemble. »*

**Claire Loez**

**Greffière à la 10<sup>ème</sup> chambre, TGI de Paris**

*« Ce site rencontre une demande et une pratique qui existent déjà : quand les justiciables viennent au palais de justice, c'est bien souvent après avoir fait une recherche préalable sur internet... et n'avoir pas trouvé de réponse satisfaisante. C'est donc très bien que la justice ait désormais son portail unique où l'utilisateur puisse trouver la bonne réponse, plutôt qu'il aille la chercher sur n'importe quel site, sans garantie de sérieux ou d'exactitude.*

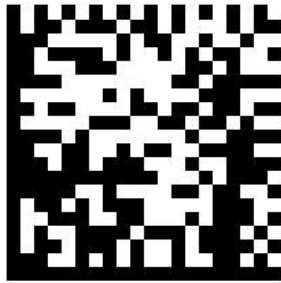
*L'évolution future du site vers la dématérialisation de démarches ou d'éléments de procédure m'apparaît comme un gain de temps réel, d'efficacité et de sécurisation – par exemple pour les constitutions de partie civile ou les citations. »*

**Djoudi H**

**Usager du tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny**

*Justice.fr « est un site simple d'utilisation qui permet d'éviter des recherches fastidieuses sur le net ... Il y a une certaine interactivité assez efficace ... On est bien aiguillé ... C'est un gain de temps ... C'est un site destiné à tout public, très accessible et simple d'usage »*






web



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

Contacts presse – Cabinet du garde des Sceaux  
01 44 77 63 15 [secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
 [@justice\\_gouv](https://twitter.com/justice_gouv)